18me Année.— N° 3605 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Vendredi 1er Mai 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr ; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; -- L'abonnement continue, sauf avis contraire.
ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, 4 Cie place de la Bourse, 8; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

BOURSE DE PARIS

DU 29 AVRIL	
3 0/0	59 50
4 1/2	85 75
Emprunts (5 0/0)	95 45
DU 30 AVRIL	
3 0/0	59 65
4 1/2	85 50
Emprunts (5 0/0)	95 62 1/2

ROUBAIX, 30 AVRIL 1874

BULLETIN DU JOUR

Ainsi que nous l'annonçait hier une dépêche, la convention postale entre la France et les Etats-Unis a été signée le 28 à Paris, par M. le duc Decazes et M. Washburne. La date de la mise en vigueur n'était pas fixée dans le traité. On assure que le gouvernement américain insiste pour que cette date soit la plus rapprochée possible et propose, dit-on, le mois de juillet. Le ministre des affaires étrangères soumettra à l'Assemblée, dès sa rentrée, ce projet de convention en demandant l'urgence.

Les hostilités sont enfin reprises d'une manière active autour de Bilbao. Une dépêche du général Concha, datée de San-Martin, 28 au soir, dit qu'il a pris les positions de Munecas, tandis que l'armée commandée par le chef du pouvoir exécutif « a occupé diverses autres positions » pour appuyer le mouvement du maréchal. Le feu, ajoute la dépêche, n'a cessé qu'à la nuit « et doit recommencer le 29 au matin. »

La condamnation de Mgr Foulon, évêque de Nancy, qui vient d'avoir l'honneur d'être gratifié d'un casier judiciaire par les tribunaux allemands, est insérée tout au long dans les *Affiches de Saverne*.

L'évêque de Nancy est accusé d'avoir assimilé le traité de Francfort à la paix de Westphalie, d'avoir déclaré fondées les idées de revanche et de revendication de l'Alsace-Lorraine, et d'avoir invité les fidèles à faire des prières à cette intention, délit prévu par l'art. 130, alinéa A, du Code pénal allemand.

Mgr l'évêque de Nancy, étant sur la terre de France, echappe à la répression des Allemands, comme son *délit* eût dû échapper à leur justice.

L'incident Piccon a eu, comme il fallait s'y attendre, un certain retentissement en Allemagne.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, la *Gazette de Spener* et la *Gazette de Francfort*, publient des articles dans lesquels ces journaux défendent le député Niçois contre les sentiments d'indignation que ses paroles ont rencontrés dans la presse française. Ils expriment en même temps le regret qu'on n'ait pas, à la paix, réclamé le retour de Nice et de la Savoie à l'Italie, et contraint la France à donner à la Belgique, Dunkerque et Calais.

Les nouvelles du Maroc présentent aujourd'hui quelque intérêt au point de vue du commerce de ce royaume avec les puissances étrangères. Le nouveau sultan, obéissant à des influences regrettables, vient de frapper d'un impôt très-élevé l'exportation des peaux de chèvres, qui, comme on le sait, font l'objet d'un mouvement commercial très-important en Europe et en Amérique. En présence de cette violation des conventions consenties par le précédent roi du Maroc, les consuls résidant à Mogador ont porté la question devant les ministres représentant les puissances continentales à Tanger, en les priant de faire telles démarches qu'il conviendra pour obtenir le retrait de cet impôt illégal et ruineux. A son arrivée dans la capitale du Maroc, M. Tissot, ministre de France, doit être invité à se réunir à ses collègues, pour apporter l'appoint de l'influence française dans le règlement de cette question, qui intéresse la liberté du commerce et le respect des conventions internationales.

Voici ce que dit le *Gaulois* au sujet du comte de Chambord :

Le prince est venu en France et il y est encore à cette heure, dans un incognito absolu, cela va sans dire, sans toutefois que sa présence soit ignorée de tous. D'où venait-il ? De Rome. Quand est-il arrivé ? Dans la nuit de lundi 20 à mardi 21. On voit que nos renseinnements sont très-précis.

Nous pouvons ajouter que cette arrivée était signalée au ministère par une dépêche d'un agent très-intelligent et incapable de se tromper sur une ressemblance de noms. Dans cette conjoncture, l'administration ne négligea aucune mesure pour s'assurer de la réalité du voyage, et nous savons que deux des principaux fonctionnaires de la police, que nous pourrions nommer, passèrent à la préfecture la nuit du lundi, ayant sous la main un service d'inspecteurs habiles qui furent détachés successivement aux diverses gares d'arrivée et de départ de lignes que nous sommes à même de désigner : gare de Lyon, Versailles, Saint-Lazare et Montparnasse ; gare du Nord et gare de Bretagne, car la pensée générale était que le prince ne ferait que traverser Paris, converser quelques instants avec divers intimes, et repartir, soit pour la Belgique, soit pour l'Angleterre.

Que s'est-il passé au matin ? Nous l'ignorons. Mais M. de Chambord n'en est pas moins arrivé ce jour-là, et nous ne sachions pas que depuis il ait quitté la France ni manifesté l'intention de la quitter.

Le *Gaulois* termine en disant que si le prince n'est plus à Versailles, il pourrait bien se trouver provisoirement à Dampierre ou à Luynes.

La *Presse* se déclare en mesure de démentir de la façon la plus absolue, le bruit qui a couru du séjour de M. le comte de Chambord à Versailles.

Enfin, on nous écrit de Paris :

« La *République française* met une singulière obstination à vouloir que M. le comte de Chambord soit, en ce moment, à Versailles; malgré les démentis les plus autorisés, la feuille gambettiste maintient ses affirmations. Le simple bon sens devrait cependant faire comprendre que, dans les circonstances actuelles, quand les députés sont absents de Versailles, la présence de M. le comte de Chambord dans cette ville ne s'expliquerait pas. Il est même probable que le jour où M. le comte de Chambord jugera opportun de venir en France, ce n'est pas, cette fois, Versailles qu'il choisira pour résidence.

« La Bourse semble perdre sa confiance de ces derniers jours, malgré les démentis autorisés donnés à la présence de M. le comte de Chambord à Versailles; la spéculation à la baisse exploite les nouvelles affirmations de la *République française*, qui maintient l'exactitude de sa nouvelle ; or, elle est complétement fausse. »

Le Septennat

M. Kolb-Bernard, député du Nord, publie aujourd'hui dans le *Contemporain* un article dont voici les conclusions :

Ce qui précède indique ce qu'est le septennat tel qu'on le propose, et où il va. Mais il reste un point à examiner : c'est de savoir d'où il vient, de quelles circonstances il est né, quels dangers il a été appelé à conjurer. L'étude rapide de cette question pourra mieux faire comprendre à quel titre toutes les fractions de la Droite ont donné au septennat le concours de leur vote. Elle pourra également faire ressortir les conditions à la faveur desquelles le septennat aurait à accomplir, d'une manière efficace, la mission de salut qui lui appartient.

Le septennat procède, en ligne directe, du 24 mai. Qu'a été le 24 mai ? Le triomphe de ce qu'on a appelé la politique de combat. Le pouvoir renversé ce jour-là était celui de M. Thiers, l'homme de la république conservatrice, qui, par des alliances compromettantes auxquelles il s'était trouvé entraîné, n'avait que trop prouvé combien cette république conservatrice, la seule, selon lui, qui pût prendre vie, était impossible, et combien elle n'était, en réalité, que la pente inexorable vers le radicalisme. Le 24 mai a donc été manifestement une protestation contre l'idée républicaine, sous quelque nom et sous quelque forme qu'elle se présentât. Il a été l'exclusion du régime républicain prononcée par la majorité de l'Assemblée, et comme conséquence l'acheminement plus ou moins rapide au principe monarchique.

Voilà, en fait, et nonobstant les précautions oratoires et les formes légales, ce qu'a été le 24 mai.

Cette logique des événements n'a pas tardé à se manifester. Et à la suite de la noble et loyale démarche accomplie à Frohsdorff par le comte de Paris, au nom de tous les princes de la famille d'Orléans, il s'est fait, non pas seulement au sein de l'Assemblée nationale, mais dans le pays tout entier, un mouvement d'opinion d'une incontestable puissance vers le rétablissement de notre antique monarchie.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur les causes qui, à ce moment, ont fait avorter les généreuses tentatives auxquelles le succès paraissait promis. Mais, il est impossible de le contester : c'est sur ce terrain monarchique où, dans le sein de l'Assemblée, elles s'étaient spécialement produites, qu'a surgi la pensée du septennat et que toutes les fractions de la Droite se sont unies pour la faire aboutir. Cette union se serait-elle ainsi affirmée si le septennat avait pu, à un degré quelconque, être considéré comme une répudiation de l'esprit monarchique ? Assurément non. Le septennat apparaissait, au contraire, comme un port de refuge pour les espérances qui avaient été si près de se réaliser. Ces espérances étaient remises entre les mains loyales du maréchal de Mac-Mahon, non certes pour les déserter ou les anéantir, mais pour qu'elles trouvassent dans l'affermissement de son pouvoir une sauvegarde et un abri.

Donc, et dans la vérité des faits, le septennat repose sur deux actes originaires dont il ne saurait se séparer : la négation du principe républicain et l'affirmation du principe monarchique. C'est de là qu'il est né : c'est là seulement qu'il peut trouver sa vitalité et sa force : c'est sur ce terrain seulement que, constituant une majorité solide, homogène, il pourra accomplir une mission de salut public, relever le courage et ranimer l'action du parti conservateur, donner à l'esprit public une direction salutaire et puissante, faire cesser les indécisions et les perplexités, montrer, dans un temps plus ou moins prochain, ce but d'un gouvernement stable et définitif que dans ses angoisses le pays appelle par de si ardentes aspirations. Et à la suite de tant d'expériences funestes dont nous avons à supporter une si grande part de malheurs, quel peut être ce gouvernement réparateur, si ce n'est la monarchie héréditaire et traditionnelle, à laquelle seule appartient le privilége de garantir l'avenir, de relever les âmes, de rassurer les intérêts qui ont besoin de longues perspectives, de réaliser enfin l'alliance féconde de l'autorité et des libertés publiques : monarchie qui a fait la France dans son territoire (1), dans son unité, dans sa grandeur, et qui saura la refaire.

Telle est la grande politique dont le septennat peut et doit être l'instrument, et en dehors de laquelle notre malheureuse patrie restera livrée à cette anarchie du provisoire dans laquelle elle se débat douloureusement depuis trois ans.

Et, après tout, n'est-il pas temps enfin d'opposer une réaction puissante à ces mouments désordonnés qui font sortir des élections des résultats si contraires aux véritables tendances du pays et si peu conformes à ses intérêts? Mouvements dont il faut chercher la principale cause dans la confusion des idées qu'a su créer la perfidie du gouvernement de M. Thiers et qui ne se continuent avec aggravation que parce que le gouvernement actuel n'a à montrer le drapeau d'aucun principe. Est-ce que, après tant d'erreurs, de mensonges, de déceptions dont la France a été victime, le premier devoir d'un gouvernement honnête n'est pas de lui dire hautement la vérité ? Est-ce la lui dire que lui laisser croire par une neutralité systématique, que la République, l'Empire, la monarchie traditionnelle ont les mêmes droits devant elle, et peuvent, à titre égal, prétendre à devenir, chacun indifféremment, le gouvernement définitif qu'elle appelle ? Est-ce que l'ordre moral qu'on veut rétablir et défendre peut admettre de semblables compositions ? Est-ce que même il peut se fonder et s'affermir sur ce sol mouvant où il ne lui est fait aucune assise solide, et où il n'a pour s'abriter qu'une tente fragile et précaire que viennent ébranler chaque jour tous les vents et tous les caprices de l'opinion ? Non : ni l'honneur, ni la probité, ni la gloire, ni le dévouement le plus désintéressé, ni l'habileté, ni le talent ne sont des forces suffisantes pour soutenir un édifice si peu solide et si absolument dépourvu de tout fondement. Non, il ne peut sortir de cette négation gouvernementale aucun frein efficace qui puisse discipliner les esprits, contenir les égarements, rétablir dans les masses la notion du vrai et du juste. Non; il n'y a là aucune digue contre le flot toujours montant du radicalisme et contre ces tendances dépravées qui iraient volontiers demander au césarisme corrupteur de l'Empire une sauvegarde pour le matérialisme des intérêts.

Oh ! certes, le péril existe ; il est grand, il appelle d'énergiques efforts, et il fait peser une grave responsabilité sur ceux de qui le pays a le droit de les attendre, parce qu'ils se sont fait la mission de le gouverner. Mais qu'on ne l'oublie pas: le gouvernement, c'est l'action d'un principe, c'est la prédominance de ce principe rendue effective dans la vie d'une nation. Si le septennat veut être un gouvernement, s'il veut parcourir utilement la durée qui lui est réservée, s'il veut ranimer et purifier la vitalité du pays, c'est à ces conditions qu'il doit le demander. S'il en sort, non-seulement il ne sera rien, mais il sera le mal. M. Thiers a dit : « La république sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Ne peut-on pas, de même, dire du septennat : Il sera de nature monarchique ou il n'aura pas la vie en lui ? ou plutôt : Il sera malgré lui, malgré ses efforts méritoires et la loyauté de ses intentions, un appoint au principe révolutionnaire, qui se fortifie en se faisant une arme de tout ce qu'il rencontre chez ses adversaires d'esprit, de faiblesse et de négation ?

Le septennat existe quant à la personne et à la durée. En dehors du prestige et de l'autorité morale que lui apporte la haute personnalité de l'illustre maréchal de Mac-Mahon, il repose sur le fondement de la loi, qui doit être respectée et obéie. Il a, d'ailleurs, comme nécessité transitoire et comme phase de préparation, sa raison d'être dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons.

Mais il faut que, de son côté, le septennat comprenne le caractère et les conditions véritables de sa mission. Il n'a pas été établi pour continuer et en même temps fortifier l'idée républicaine. Il n'a pas été créé pour donner satisfaction aux revendications de M. Challemel-Lacour et de ses amis. Il n'a pas été chargé d'être l'exécuteur testamentaire de M. Thiers, de poursuivre son œuvre, de dire, après lui, ce mot du machiavélisme parlementaire : « Nous jouerons le même air, mais nous le jouerons mieux. »

Non, ce n'est pas pour ce triste plagiat que le septennat a été constitué avec le concours du parti monarchique.

Qu'il y prenne garde cependant. Le désir de le fortifier peut le conduire à un terrain glissant. C'en est un que la prétention d'instituer à son intention et à son usage parti-

(1) Un journal rappelait récemment les agrandissements successifs de la France sous l'ancienne monarchie. Il nous paraît utile de reproduire ici ce tableau, qui fait ressortir un contraste significatif avec la situation où nous sommes placés aujourd'hui.

Voici l'indication des accroissements successifs de la France sous la Monarchie :

Sous saint-Louis : le Languedoc et le Poitou ;
Sous Philippe-le-Bel : la Champagne et le Lyonnais ;
Sous Philippe de Valois: le Dauphiné ;
Sous Charles V: la Saintonge et le Limousin;
Sous Charles VII: la Guienne ;
Sous Louis XI: la Provence, la Bourgogne et la majeure partie de la Gascogne ;
Sous Charles VIII: la Bretagne ;
Sous François Ier: le Bourbonnais, la Marche, l'Auvergne ;
Sous Henri II : Metz, Toul et Verdun;
Sous Henri IV: la Navarre, les comtés de Foix, de Comminges, la Bresse, les Pyrénées-Orientales ;
Sous Louis XIV: l'Alsace, le Roussillon, l'Artois, la Franche-Comté et une partie de la Flandre, du Hainaut et du Brabant ;
Sous Louis XV: la Lorraine;
Sous Charles X : l'Algérie.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 1er MAI 1874.

— 11 —

LE SERMENT DE MADELEINE

PAR CHARLES DESLYS.

X. JUSTIN.—(Suite.)

Barnabé nous l'a dit, c'était toute une histoire.

On se rappelle la longue maladie de celle à qui Justin devait le jour, et comment Madeleine, de par la volonté même de la mourante, se trouva devenir sa seconde mère.

C'était un enfant d'une rare intelligence et d'un caractère aventureux, résolu. Il n'avait pas douze ans que déjà le choix de sa carrière était irrévocable. Je serai soldat ! disait-il.

Un vieil officier en retraite, dont la modeste demeure s'élevait à quelques portées de fusil de Vittel, encouragea cette vocation.

Jacques Lambert, fils d'un forestier des Vosges, avait conquis tous ses grades à la pointe de la baïonnette, puis de l'épée, sur les champs de bataille.

Nos premières campagnes d'Afrique lui valurent l'épaulette de capitaine. Mais déjà l'âge arrivait : ce fut son bâton de maréchal.

De retour au pays, le capitaine Lambert épousa la veuve d'un ancien camarade. A quelques années de distance, deux filles naquirent de cette union. La naissance de la seconde avait coûté la vie à sa mère.

Rien de touchant comme l'intérieur du vieil officier. Sa pension de retraite, sa maison, quelques arpents de terre composaient à peu près toutes ses ressources. Mais la rude école de la guerre et de l'adversité n'avait pas été perdue pour lui. Sous le rapport de l'ordre et de l'économie, aucune ménagère ne l'égalait. Ce fut le capitaine lui-même qui enseigna la couture à ses filles.

Un peu plus, il leur eût appris l'exercice. Par malheur, ce n'étaient pas des garçons. Justin se rencontra tout à point pour remplir cette lacune.

Charlet, dans une de ses immortelles pochades, représente le grognard du village passant en revue des gamins travestis en soldats. Ainsi se fit la connaissance. Justin Michaud était le chef accepté sans conteste par les jeunes Vittelliens. Il conduisait sa troupe vers la maison du capitaine, qui bientôt, attiré par des cris belliqueux, venait s'asseoir à l'ombre des acacias, sur le banc de pierre. On manœuvrait sous ses yeux. Il se souvenait et souriait, tout en caressant sa longue moustache blanche. Parfois même il donnait un conseil ou faisait entendre un commandement que les jeunes volontaires répétaient avec enthousiasme. En avant, arche !... Vive la vieille garde !... Il va sans dire que les deux capitaines étaient une paire d'amis.

Plus tard, comme les demoiselles Lambert recevaient des leçons de l'instituteur et que Justin était son élève favori, un sujet tout à fait exceptionnel, il obtint ses grandes entrées dans la maison. Les trois enfants travaillaient ensemble. Souvent même, le soir, on retenait à souper le fils de Jean Michaud. Au dessert, Jacques Lambert racontait quelque bataille.

Plus âgé de trois ans que la cadette des deux sœurs, qui se nommait Delphine; plus jeune de trois ans que l'aînée, qui se nommait Louise, Justin s'éprit pour celle-ci d'une sorte de vénération enfantine, pour celle-là d'une vive et tendre amitié. Il l'appelait Fifine; l'autre, la grande, c'était Mlle Louise.

Un mot de Mlle Louise suffisait pour qu'il lui obéît en toute chose. Un regard, un désir de Fifine, et le voilà parti, courant, bondissant, grimpant, au risque de se rompre le cou. Il se serait jeté dans le feu pour elle; pour elle il eût voulu dénicher la lune ou cueillir les étoiles.

Cependant, vers la douzième année, Louise s'en fut achever ses études à Saint-Denis. Fifine resta seule à la maison. Son intimité devint plus étroite encore avec l'ami Justin.

Lorsqu'il perdit sa mère, Delphine n'était qu'une enfant encore ; mais avec l'instinct du cœur, elle sut compatir à son chagrin et l'en consoler.

Arriva le mariage de Jean et de Madeleine. Elle y avait mis pour condition qu'on ne toucherait pas à la dot de la première femme, environ dix mille franc, et que la rente en serait consacrée tout entière à l'éducation du fils qu'elle avait laissé. C'était le patrimoine de Justin. Il fut mis au collége de Mirecourt, puis au lycée de Nancy.

Là, nouveaux succès. Delphine était entrée à Saint-Denis à son tour. Louise tenait maintenant la maison paternelle. On ne se revoyait plus qu'aux vacances. Mais les souvenirs d'enfance ne s'effaçaient pas.

Justin venait d'atteindre ses dix-huit ans. Il était grand, fort, instruit. Son admission à Saint-Cyr ne faisait nul doute, lorsque éclata la guerre de Crimée.

Il accourut, suppliant son père de le laisser s'engager, de le laisser partir.

— On va se battre! disait-il, et je veux en être!

Michaud résistait. Le capitaine Lambert intervint :

— Laissez-le profiter de l'occasion ! dit-il. N'est-il pas convenu qu'il sera soldat ? Un peu plus tard, un peu plus tôt, qu'importe ! Il a flairé l'odeur de la poudre !

— Mais si on allait nous le tuer ! se récria Madeleine.

— Bah ! fit gaiement Justin, je revivrais dans Petit-Pierre.

Madeleine le portait en ce moment dans ses bras. Jeannette était encore à naître.

— Mais ne craignez donc rien pour moi, poursuivit Justin. Quelque chose me dit là que je reviendrai... Un instinct, un espoir qui doit me porter bonheur !

Il avait regardé Delphine, qui, gracieuse et souriante, assistait avec sa sœur et son père à cette scène.

Déjà l'enfant faisait place à la jeune fille; Fifine venait d'avoir ses quinze ans.

Justin partit pour Sébastopol.

Il en revint sergent-major et décoré de la médaille militaire.

Louise allait se marier. Son fiancé était un jeune notaire des environs, ce même Labarthe qui, plus tard, dans l'affaire Michaud, devait être le chef du jury.

Pour aller à la mairie, à l'église, ce fut le sergent Justin qui donna le bras à la jeune sœur. Le soir, au bal, ils dansèrent presque constamment ensemble, et les invités remarquèrent quel couple charmant c'était que celui-là, quelle radieuse auréole ils avaient au front l'un et l'autre.

Le capitaine Lambert était enchanté de son gendre, qui, contrairement aux traditions du notariat, venait d'épouser Louise presque sans dot. Un vrai mariage d'amour.

Cependant il arriva que l'heureux père, se trouvant seul un instant avec sa seconde fille et Justin, s'écria :

— Quant à Fifine, elle sera la femme d'un officier.

Le sergent-major, faisant le salut militaire, demanda :

— Quel grade, mon capitaine ?

— Eh ! tu viens de le dire, répliqua Jacques Lambert. On ne se marie pas avec une seule épaulette !